



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230406-D2023_19_SI-AR

DECISION 2023-19

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances GROUPAMA d'un montant de 752,74 € suite aux dommages électriques survenus à la cuisine centrale à Entringe en février 2023.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 6 avril 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024